Cela n'a pas empêché le Nouveau-Lille de faire utiliser sa carte délivrée grâce à la complicité de la Mairie.

La carte d'Handouche n'a pu servir qu'au premier tour car au second on arrêta De Lioedt au moment où il allait s'en servir pour voter, le 10 mai.

2° Une carte au nom d'HARTEL René-Fernand, né le 23 janvier 1873 à Caen, « employé ».

Cet « employé » qui est congréganiste, est inscrit depuis 1909, 3, rue de Thionville, où il est inconnu.

Sa carte n'a été utilisée qu'une fois par le fraudeur De Lioedt qui n'eut pas le temps de voter une seconde fois avec elle.

3° Une carte au nom de BRU Pierre, né le 8 octobre 1878 à Vert, « instituteur ».

Ce Bru qui est un cher-frère était inscrit en 1908 55, rue de la Plaine jusqu'en 1912 où on le domicilia tout aussi fictivement pour les élections municipales, 808, rue Nationale, chez Mme veuve Thiriez, de la famille des Thiriez de la « Dépêche ».

Introuvable rue Nationale 308, sa carte a servi à voter une fois. Nous avons cité Bru parmi nos faux électeurs.

4° Une carte au nom de KALMUS Nicolas-Joseph, né le 4 septembre 1873, à Esch-sur-l'Alzette, dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Ce faux électeur de Binauld est inscrit depuis 1907 rue d'Antin, 31, dans le canton Sud-Ouest.

Inconnu à cette adresse : cité dans nos listes de faux électeurs de Binauld.

Sa carte a servi à voter une fois.

5° MEYRAS Félix, né le 13 janvier 1877 à Vazeilles.

Depuis 1910 jusqu'en 1912 il fut « domicilié » boulevard Victor-Hugo, 166. En 1912 et encore actuellement il fut transféré par les soins du Nouveau-Lille, 66, rue d'Artois.

Il est absolument inconnu à cette fausse adresse. Sa carte a servi deux fois.

6° PEIFFER Jean, né le 22 juin 1875 à Autrages, instituteur libre.

Inscrit depuis 1912 parvis Saint-Michel, 22, où il est porté encore comme « domicilié ». On ne l'y connaît pas.

Sa carte a servi à voter deux fois.

7° MERLIER Joseph, né le 24 décembre 1877 à Baralle (Pas-de-Calais).

Inscrit depuis 1912 rue des Guinguettes, allée Porchez, ce jésuite a été changé de domicile en 1914 par le Nouveau-Lille qui le fit domicilier rue de Valenciennes, cour Debailleul, où il est tout à fait inconnu.

Les deux cartes du petit frère Gallet

Sur le petit frère Gallet on a trouvé lors de son arrestation deux cartes d'électeurs qui ne sont, bien entendu, pas à son nom :

1° Une carte au nom de DEKENS Joseph, professeur, né le 1er septembre 1886, à Cambrai.

Ce Dekens est inscrit à Lille depuis 1910 parvis Saint-Michel, 22. Il est absolument introuvable à cette adresse.

2° Une carte au nom de DELAIRE Arthur né le 17 janvier 1883 à Hautmont.

Nous avons déjà causé de ce DELAIRE, domicilié fictivement rue Basse, 8, où personne n'a souvenir d'un locataire de ce nom

Sa carte a servi à voter 2 fois.

Ce Délaire était inscrit à Roubaix.

Les vingt-et-une cartes trouvées sur les deux typos de Tournai

Sur les deux « typos » Kain et Vilain on a saisi des paquets de cartes électorales en nombre assez respectable pour deux gaillards qui ne sont même pas Français.

Nous donnons ci-dessous la nomenclature des cartes dont on les a trouvés porteurs : il y en avait VINGT-ET-UNE.

1 Une carte au nom de GESTIN Pierre-Marie, né le 3 août 1887 à Saint-Martin, « employé ».

En 1914 ce ratichon a été domicilié 12, rue Esquermoise où nous savons qu'il n'est point.

Sa carte a servi à voter aux deux tours.

2. Une carte au nom de COMBE Jean-Pierre, né en 1870 à Charmans.

Ce faux-électeur inscrit en 1913, 26, rue du Pont-Neuf, est encore faussement domicilié là.

Or, au numéro 26 de la rue du Pont-Neuf se trouve la maison Féron-Vrau, des saintes directeurs de la « Croix ». A cette adresse il y a un véritable repaire de faux-électeurs ainsi que nous l'avons déjà signalé.

La carte de COMBE a servi aux deux tours.

3. Une carte au nom de TAMINAU Joseph, né le 16 avril 1872 à Verneuil, « employé ».

Ce Taminau introuvable fut « domicilié » 6, place du Château en 1913. Il y est encore domicilié fictivement, bien qu'inconnu.

La carte a servi aux deux tours.

4. Une carte au nom de OLIVIER Henri-Louis, né le 4 septembre 1881 à Lille.

Nous avons parlé déjà de cet Olivier absolument inconnu, du M. Olivier, véritable électeur celui-là, qui habite 5, rue du Pont à Raismes, où le Nouveau-Lille, avec la complicité du Bilisert municipal, a domicilié le faux-électeur Olivier Henri-Louis.

Sa carte a servi aux deux tours.

5. Une carte au nom de PIERRAT Laurent-Ernest, né le 23 juin 1885, à La Bresle (Vosges).

En 1910 on domicilie ce faux électeur 2, rue du Chauffour ; en 1912 on l'expédie rue Colbert, 165, dans le canton Sud-Ouest du mal-élu Binauld ; il est encore domicilié fictivement à cette adresse où il est inconnu.

Sa carte a servi aux deux tours.

6. Une carte au nom de ROCHE Hyppolyte-Antoine, né le 22 février 1879, à Grenoble, « employé ».

En 1908 on domiciliait ce ratichon 202, rue Pierre-Legrand, où il est encore fictivement domicilié. Inconnu, bien mieux même !

Il y a six ans qu'il a disparu de la circulation et qu'on n'a plus entendu parler de lui.

La carte de ce disparu a servi aux deux tours !

7. Une carte au nom de SOLACROUP Paul, né le 1er janvier 1874, à Cousoire, « tailleur ».

Ah ! le joli « tailleur » que ce congréganiste qui se fit domicilier 123, rue de Paris, en 1908. Il était là tout à fait introuvable. Mais en 1913, Binauld réclamait du renfort et ce « tailleur » courut à la rescousse pour lui épargner une « veste »...

Le Nouveau-Lille le fit domicilier rue Mexico, cour Mexico, dans le Canton Sud-Ouest. Il est absolument inconnu dans ce quartier-là.

Sa carte a servi aux deux tours.

8° Une carte au nom d'ARNAUD Martin, né le 12 novembre 1873 à Aubière.

Cet Arnaud Martin dont nous avons donné le nom dans notre première liste d'électeurs introuvables, est inscrit depuis 1909 au n° 3 de la rue Maugré canton Nord), où personne ne l'a jamais vu et où tous les habitants s'accordent à le déclarer inconnu.

Kain ou son complice Vilain n'en ont pas moins voté aux deux tours pour cet Arnaud.

9° Une carte au nom de PERIER Théophile, né à Abbeville le 9 septembre 1880.

Cet inconnu qui exerce la profession de serrurier serait d'après les listes électorales domicilié rue de la Justice, cour Manuel. Contrairement au précédent, Perier est un électeur récemment importé de Belgique. Son inscription sur les listes électorales ne remonte qu'à 1913 où on a déjà voté pour lui dans le canton Sud-Ouest (Binauld candidat) comme on a également voté pour lui le 26 avril dernier, cette fois pour Dambrine.

10° Une carte au nom de MALGLOIRE, Camille, né à Mondicourt (Pas-de-Calais), en 1884

Malgloire qui exerce la profession de coureur, est domicilié rue de l'Arbrisseau. Personne ne connaît dans cette rue ce Malgloire. Il n'en est pas moins électeur depuis 1912 et on a déjà pris part pour lui, aux élections municipales, aux élections cantonales et aux élections législatives. Pour ces dernières, le candidat Dambrine n'a pas pu bénéficier de la voix de Malgloire au 2e tour ; la police ayant arrêté à temps les deux belges chargés par la Congrégation de voter pour lui. Il n'est pas besoin d'ajouter que la rue de l'Abrisseau, fait partie du canton Sud-Ouest (conseiller général Binauld) et que ce dernier a eu les voix de l'inconnu Malgloire avant le Turco

11° Une carte au nom de MOLLIER François né à Versailles en 1882, cartonnier rue du Faubourg-de-Roubaix, cour de Kisch

Mollier que personne ne connaît dans le quartier où on l'a domicilié, est inscrit depuis 1912 dans le canton Nord-Est.

Pour le cartonnier Mollier, Kain et Vilain ont été plus heureux que pour les deux autres, ils ont réussi à voter pour lui aux deux tours.

12° Une carte au nom de RAYMOND Joseph, né en 1885 à Noirmoutiers, étudiant, rue des Vicaires, 18.

Raymond Joseph, introuvable à cette adresse, est inscrit depuis 1912. Son domicile était à cette époque, place Simon-Volant 8, (canton Sud-Est). En 1913, Raymond Joseph, passe de la place Simon-Volant au 28 de la rue des Vicaires (canton Nord-Est)

Les deux Tournaisiens Kain et Vilain ont voté pour Raymond aux deux tours.

13° Un carte au nom de BESCOUD Guillaume, employé, né à Brest en 1881, domicilié rue du Faubourg-de-Roubaix.

Cet inconnu inscrit en 1912, rue Augereau (Sud-Ouest) en 1913 et en 1914, rue du Faubourg-de-Roubaix (canton Nord-Est) où il est tout aussi introuvable.

Kain et Vilain ont voté pour cet inconnu aux deux tours.

14° Une carte au nom de SACRE Jean-Baptiste, employé, né à Boix (Vendée).

Sacré Jean-Baptiste qui figure sur les listes électorales depuis 1912 comme habitant la rue du Faubourg-de-Roubaix est totalement inconnu.

Kain et Vilain n'ont voté pour lui qu'au 1er tour.

15° Une carte au nom de PERRET André, né le 31 octobre 1874 à Douai, jardinier, avenue Salomon (canton Nord-Est).

Ce jardinier inconnu est électeur à Lille depuis 1912.

Comme pour le précédent, Kain et Vilain n'ont pu voter pour Perret qu'au premier tour.

16° Une carte au nom de DESCHAMPS Louis, né à Arras en 1889, étudiant, rue Auber, 6. Ce pseudo étudiant, tout à fait introuvable, figure sur les listes électorales depuis 1913 seulement. On l'a inscrit 6, rue Auber en même temps qu'un grand nombre d'autres étudiants tout aussi fantaisistes pour venir donner à Binauld le coup de main indispensable pour lui conserver son siège au Conseil général.

Kain et Vilain ont voté pour l'inconnu Deschamps aux deux tours.

17° Une carte au nom de GROSSE Jean-Baptiste, né en 1886 à Paris, étudiant, rue Auber, 6.

Comme le précédent, ce Grosse est inconnu. Il est apparu sur les listes électorales en 1913 ainsi que Deschamps, faisant partie comme lui de cette troupe d'introuvables que la Congrégation a mise au service de Binauld pour le sauver d'une défaite certaine.

Kain et Vilain ont voté pour Grosse aux deux tours.

18° Une carte au nom de LANTRIN Jean cordonnier, né en 1871 à Crognel (Morbihan) et inscrit 10, rue du Bois.

Cet inconnu inscrit de 1908 à 1911, rue de Jemmapes, 59, dans le canton Ouest a été envoyé à partir de 1912, 10, rue du Bois, dans le canton Nord-Est.

Kain et Vilain ont voté pour Lantrin aux deux tours.

19° Une carte au nom de ROY Jean-Baptiste, né en 1878 et domicilié rue de l'Alma, cour Morel. Ce nouvel électeur inscrit seulement depuis 1914 est tout aussi inconnu que les précédents.

Kain et Vilain ont voté pour lui aux deux tours.

20° Une carte au nom de ROBERT Joseph, né le 3 octobre 1881 à Cours (Rhône), employé, rue Faidherbe, 23.

Ce Robert Joseph introuvable comme tous les autres a été inscrit en 1913.

Kain et Vilain ont voté pour lui deux fois.

21° Une carte au nom de DENIS Raphaël, employé, né le 5 janvier 188 à Valenciennes, inscrit en 1913 rue Saint-Sébastien, 28, où il est introuvable.

Sa carte a servi à voter aux deux tours.

LES TYPOS BELGES SE METTENT EN GARDE

ILS INVITENT LEURS COLLÈGUES A SE MÉFIER DES AGENTS ÉLECTORAUX DE LA CALOTTE

Les deux typographes tournaisiens Kain et Vilain, qui sont sous les verrous de notre maison d'arrêt, continuent à faire parler d'eux dans leur pays.

Voici ce qu'on lit à leur sujet dans « La Fédération Typographique Belge », qui est l'organe officiel de la Fédération des Typos :

« **Un exemple pour les froussards** ». — Dans un article précédent, nous avons incité les ouvriers du Livre à fuir les individus qui, en temps de période électorale, servent de pantins à leurs patrons et, tout en touchant des salaires de gratifications, cherchent à les diviser.

» Un fait inattendu est venu confirmer nos dires. En effet deux typographes — qui ne sont point des nôtres, bien entendu — ont été arrêtés à Lille au moment où ils votaient pour des électeurs français absents. Ils faisaient partie du personnel d'un établissement qui n'a pas craint de jeter sur le pavé un père de famille ayant commis le crime de distribuer des circulaires en faveur de notre section dans les ateliers.

» Nous n'avons pas à nous occuper de l'opinion politique à laquelle les deux typos tournaisiens appartiennent, mais notre devoir est d'éclairer les compagnons d'atelier qui, quotidiennement, se laissent questionner par ces tristes sires à mine souriante, qui finissent par les entraîner dans leurs filets.

» C'est ainsi que notre association neutre est noircie par ces gens malhonnêtes qu'on appelle agents électoraux et qui pullulent malheureusement dans deux importantes imprimeries.

» Ouvriers du Livre tenez-vous sur vos gardes et défiez-vous d'eux ».

EN CHOMAGE FORCÉ !

« La Fédération » rapporte encore cette information :

« On nous écrit de Bôle-en-Léhon :

« L'assemblée générale du Syndicat chrétien — sans politique — de cette ville a décidé d'allouer le chômage complet aux deux confrères détenus à la maison d'arrêt de Lille. D'après le règlement, ils seront considérés comme chômeurs forcés ».

Chômeurs forcés !

« Allaje, Allaje, cette qualification est pot-de-fer, exacte, savez-vous », dirait M. Beulemans.

Les faux de la Mairie de Lille

LE CHEF DU BUREAU DES ELECTIONS RECONNAIT AVOIR « PAR ERREUR », ETABLI LES FAUX CERTIFICATS DE CYSOING.

Au sujet de l'affaire de Cysoing, M. Gobert a entendu M. Tallon, chef du bureau des élections à la Mairie de Lille.

Ce fonctionnaire a déclaré au magistrat-instructeur, avoir établi les cinq faux certificats, visés par la plainte de M. Delepoulle, maire de Cysoing et attestant que MM. Quévru, Bomart, Quinchon, Jésupret et Delvallée étaient bien inscrits sur les listes électorales de la ville de Lille.

M. Tallon a déclaré que c'est par suite d'une erreur qu'il avait établi les faux certificats, parmi beaucoup d'autres, puisque, du reste, c'est lui qui, par la suite, établit les cinq autres certificats, relatant que les électeurs dont nous avons cité les noms plus haut, n'étaient pas inscrits sur les listes électorales de Lille.

Ajoutons que M. Gobert donnera très prochainement une solution à cette affaire.

Il faut, en tous cas, constater comment le travail électoral est fait à la Mairie de Lille. L'histoire de Cysoing en est un exemple édifiant

Si certains employés n'avaient pas été occupés à tripoter les listes et les cartes suivant les indications du Nouveau-Lille, le chef de bureau aurait pu se livrer plus sérieusement à son travail.

A propos d'Haubourdin

UNE PROTESTATION DU SENATEUR-MAIRE D'HAUBOURDIN AUGUSTE POTIE

Nous publions ci-dessous la lettre de protestation que M. Auguste Potié, sénateur-maire d'Haubourdin, adresse à la « Dépêche » en rectification d'une note publiée par elle et dans laquelle elle disait qu'à Haubourdin des électeurs avaient aussi été inscrits — comme à Lille — à des adresses fictives.

Nous reviendrons d'ailleurs plus à loisir sur ce sujet :

Haubourdin, le 1er juin 1914.

Monsieur le Rédacteur en chef
de la « Dépêche »,

Je viens de lire votre article d'hier sur les fraudes électorales de Lille. Vous y faites une allusion, qui manque un peu de clarté, à la revision des listes électorales dans ma commune.

Précisons immédiatement.

Nous avons la bonne fortune de posséder ici, depuis six ans, à côté du service municipal régulier un bureau électoral privé qui, sous la direction de M. Cordonnier, procède en permanence, d'un bout à l'autre de l'année, au contrôle des listes.

Je ne sais où vous avez puisé les renseignements que vous publiez, mais ce ne peut être à cette source authentique, car ce n'est pas 26 radiations que M. Cordonnier a demandées cette années : c'est 93. Il demande, en effet, chaque année, avec soin, la radiation de tous les électeurs qu'il ne connaît pas, sauf à se désister quand des justifications sont produites.

Sur ce nombre, il a de la sorte abandonné 59 protestations devant la commission municipale.

Il en restait 34.

Il s'est désisté encore de 21 appels à l'audience du juge de paix.

Sur les 13 contestations qu'il maintenait, dix ont été rejetées, et il a réussi, après un minutieux examen, à faire rayer trois électeurs qui ont déclaré formellement opter pour d'autres communes.

Je viens de relire les pièces de ces contestations. Je n'y ai vu nulle part le texte des conclusions que vous citez, ni même celui du jugement que vous donnez comme officiel. Je vous serais obligé de préciser à quelle année ces documents remontent.

Le droit des électeurs qui ont été maintenus sur les listes a été formellement établi et judiciairement consacré.

En revanche, vous pourriez ajouter que nous avons, de notre côté, demandé et obtenu la radiation de quatre congréganistes en résidence à l'étranger, qui n'avaient aucun droit à figurer ici, aux termes de la loi de 1913.

M. Cordonnier s'est opposé à leur radiation. Il a succombé. Il s'est pourvu en Cassation. Vous citez la jurisprudence de la Cour de Cassation, consacrant celle du Juge de Paix de Roubaix ; vous oubliez de dire qu'elle a aussi consacré dans cette circonstance celle du Juge de Paix d'Haubourdin, identique.

Par contre, très impartialement, ce magistrat a inscrit un séminariste qui justifiait des conditions requises, et nous nous sommes bien gardés de chicaner sur ce point.

Voilà quelles sont exactement les conditions dans lesquelles, sous le contrôle constant de tous, et en pleine lumière, avec le souci d'éviter toute méconnaissance des lois, s'est effectuée chez nous la revision des listes électorales.

Si donc le cas d'Haubourdin peut légitimement venir sous votre plume, ce ne peut être que pour dire à ceux de vos amis de Lille qui avaient la même charge, comment ils auraient dû procéder pour être proposés en exemples au lieu d'assumer de lourdes responsabilités.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, mes sentiments très distingués.

Aug. POTIE, Sénateur,
Maire d'Haubourdin.

CRIMINELLE VENGEANCE A LILLE

Sa maîtresse l'ayant quitté, un ex-matelot vendéen blesse mortellement son « beau-père » d'un coup de couteau

Un drame aussi rapide qu'imprévu et qui causera fort probablement la mort d'un homme, s'est produit rue de Béthune, hier vers cinq heures de l'après-midi. Un individu a frappé un autre d'un formidable coup de couteau à la poitrine.

Une question d'intérêt serait la cause de cette scène sanglante.

Voici d'ailleurs les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette affaire.

L'odyssée du matelot

Le nommé Claude Fournier, né à Marillet en 1894 et dont la mère et la soeur, laquelle exerce la profession d'institutrice, demeurant depuis une douzaine d'années à Chalance (Vendée), s'embarquait il y a trois ans à Bordeaux, sur un navire marchand, avec l'espoir de faire sa carrière dans la marine.

Fournier avait pris cette détermination, d'abord parce qu'il se sentait une vocation pour ce métier et ensuite parce que dans la contrée qu'il habitait et où l'industrie et le commerce sont pour ainsi dire inexistants il n'avait pu trouver de travail.

Le jeune matelot se comporta fort bien, mais la traversée terminée, il fut débarqué à Anvers. De là il gagna Gand sans trop savoir pourquoi.

Sans travail et sans ressources, Fournier se trouva à un moment donné dans une si grande misère qu'il fut obligé de demander au Consul français de le faire rapatrier.

C'est ainsi que le jeune matelot obtint un billet de chemin de fer pour Lille. Il arriva dans cette ville il y a environ deux ans et demi. Ayant pu y trouver à s'employer, il y demeura.

Une idylle mouvementée

Employé en qualité de graisseur à la filature Crépy, boulevard de la Moselle, Fournier ne tarda pas à y faire la connaissance d'une jeune étirageuse, Maria Rançon, fille naturelle de M. Joseph Tétu, 45 ans, marchand des quatre-saisons, demeurant rue Solférino, 132 ter.

La jeune fille écouta les propos galants du graisseur et alla demeurer en sa compagnie dans un garni de la rue d'Arcole.

Cette idylle fut assez mouvementée s'il faut en croire Fournier lui-même.

C'est ainsi que M. Télu, ayant appris la résolution de sa fille et l'endroit où elle s'était réfugiée, vint en compagnie de plusieurs de ses amis, paraît-il, menacer Fournier de lui faire son affaire s'il ne renonçait pas à ses prétentions amoureuses.

Toujours, selon les déclarations du graisseur, M. Télu aurait même, à un moment donné, tiré des coups de revolver dans sa direction sans l'atteindre.

Ajoutons à ce propos, pour demeurer impartial, que les amis du marchand des quatre-saisons déclarent que celui-ci ne posséda jamais de revolver...

Cependant, il arriva un moment où Maria Rançon ne s'entendit plus avec son amant, qui, sans la battre, faisait parfois montre à son égard d'une certaine violence. Peut-être la jalousie n'était-elle étrangère à l'attitude de l'ancien matelot.

Bref, à la suite d'une discussion plus violente que les autres, l'étirageuse quitta Fournier et retourna chez son père où elle fut accueillie à bras ouverts.

La séparation fut courte. Il y a un mois environ, Maria Rançon quittait à nouveau le domicile paternel, et sur les instances de son amant délaissé retournait cohabiter avec lui.

Les jeunes gens s'installèrent cette fois dans un garni de la rue d'Iéna, 65 bis, où pensaient-ils, nul ne viendrait les relancer.

Une rencontre inattendue

Cette seconde partie de l'idylle nouée entr le graisseur et l'étirageuse, ne fut pas plus heureuse que la première.

Fournier se montrait plus que jamais violent et sa maîtresse avait beaucoup à souffrir de ses sautes d'humeur.

Maria Rançon pensait sans doute à quitter encore son amant, mais hésitait, lorsqu'hier matin elle fit fortuitement la rencontre de son père.

La jeune fille raconta ses ennuis au marchand des quatre-saisons. Celui-ci lui conseilla de revenir chez lui.

Et la jeune fille écoutant ce conseil, alla reprendre ses vêtements au domicile de Fournier et porta son bagage chez son père.

Partie

Quand Fournier rentra chez lui à l'heure du dîner, c'est-à-dire vers midi et demi, il s'aperçut immédiatement que quelque chose d'anormal s'était passé dans son logement. Un certain désordre y régnait et d'autre part il constata que les vêtements de son amie avaient disparu.

Le graisseur comprit bientot ce qui s'était passé et sans doute jura-t-il de se venger, car il s'empara d'un énorme couteau à couper le pain, le mit dans sa poche et sortit aussitôt.

Tragique sortie de cinéma

Heureux du retour de l'enfant prodigue, M. Télu, résolut de fêter cet heureux événement. C'est ainsi qu'il emmena hier après-midi, au cinéma Pacôme, situé rue de Béthune, sa fille, son commis, Emile Tyollin, 37 ans, rue des Postes, 240, et une voisine de ce dernier, Mlle Suzanne Pilate, même adresse.

Or, Fournier savait que M. Télu avait coutume de fréquenter cet établissement. Il se rendit donc rue de Béthune pour voir s'il ne s'y trouvait pas.

Après une assez longue faction, l'ex-matelot, découragé, s'apprêtait à s'en aller, quand il vit sortir du cinéma Pacôme le marchand des quatre-saisons et ceux qui l'accompagnaient.

Fournier s'avança alors vers M. Télu :

« J'avais, lui dit-il, remis samedi dernier, l'argent de ma quinzaine, soit 42 francs, à votre fille. Elle est partie avec tout ce qui nous restait, voulez-vous lui dire de me le rendre ».

— Non, aurait répliqué M Télu.

Et il s'apprêtait à saisir son interlocuteur à bras-le-corps, paraît il, quand ce dernier s'armant de son couteau, l'en frappa violemment à la poitrine. Le marchand des quatre-saisons s'affaissa immédiatement, sans pousser un cri.

Fournier profita de l'effarement général pour se retirer.

Le meurtrier est arrêté

Mais deux jeunes gens avaient vu ce qui s'étainet passé, c'étaient MM. Alfred Danel, 18 ans, papetier, rue Charles Decottignies, 7 et Abel Levé, 32 ans, boulanger rue Broca, 31, ami du premier. Ils se mirent à la poursuite de Fournier qui s'éloignait tranquillement et le rejoignirent. L'un d'eux, d'un croc-en-jambe, fit s'étaler sur la chaussée. A ce moment, survint M. Merlot, marchand de cartes postales, demeurant en face du cinéma Pacôme. Le commerçant avait vu Fournier faire le guet de chez lui et remarqué sa physionomie peu sympathique. Il avait également assisté à la scène sanglante que nous avons relaté et entendu crier : « Arrêtez-le » par la fille du blessé.

C'est ce qui l'incita à s'élancer sur les traces de l'ex-matelot Il arriva juste à temps pour se laisser choir sur ce dernier, qui tentait de se relever et le mit ainsi dans l'impossibilité de nuire.

L'agent Coudrieux intervint sur ces entrefaites, ses collègues Mosstag et Dancoisne et suivaient à peu de distance.

Les policiers eurent toutes les peines du monde, à protéger Fournier contre la fureur de la foule qui s'était assemblé autour de lui et menaçait de lui faire un mauvais parti

Ils ne purent cependant empêcher les badauds de lancer quantité de coups de poing et coups de pied au graisseur qui arriva au commissariat du 1er arrondissement dans un piteux état.

L'état du blessé est désespéré

Pendant ce temps, les amis de M. Télu l'avaient relevé et conduit chez un pharmacien de la rue. Celui-ci, jugeant le cas grave déclara que l'intervention d'un docteur était nécessaire.

Transporté au commissariat dans l'auto de M. Césure, du Nord-Aviation, qui passait à ce moment, le blessé y fut examiné par M. le docteur Bleuzé.

Le praticien releva sous le sein droit une blessure profonde susceptible d'avoir causé une hémorragie pulmonaire et ordonna le transfert d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur du malheureux.

Peu de temps après son arrivée dans cet établissement, M. Télu qui n'avait pas durant tout le trajet émis une plainte, entrait dans le coma.

L'enquête de la police

LE MEURTRIER EXPRIME DES REGRETS

Interrogé par M. Lamour, Fournier donna du drame une version identique à la notre.

Il en fut de même pour M. Emile Tyollin, Mlles Pilate et Rançon, que le magistrat entendit ensuite.

Les témoins ajoutèrent que le meurtrier avait déjà menacé sa victime avec un couteau lorsque sa maîtresse l'avait quitté une première fois.

Ces dires, dont on comprend toute la gravité, se sont vérifiés.

En ce qui concerne l'arme du crime, elle a été remise à la police par M. Césure qui la tenait d'une passante.

A la fin de son interrogatoire, Fournier a spontanement déclaré qu'il regrettait son geste. Il s'est au surplus énergiquement défendu d'avoir prémédité son geste.

« Je m'étais armé, a-t-il dit, pour me défendre, car Télu m'avait déjà attaqué et je le craignais. »

Ecroué dans un violon du poste central, où il a passé la nuit, le meurtrier en sera extrait ce matin pour être conduit au Parquet. C'est M. Gobert, juge d'instruction qui a été chargé de cette affaire.

Un homme malchanceux

Dans la soirée d'hier, nous avons fait prendre des nouvelles du blessé à l'hôpital Saint-Sauveur. Celles-ci n'étaient guère rassurantes.

M. Télu n'a guère de chance. Il y a environ 4 ans, il était victime d'un grave accident. A la suite d'une collision avec un tramway, au faubourg de Douai, le brancard de sa charrette lui pénétra dans le ventre. Le marchand des quatre saisons, qui fut longtemps entre la vie et la mort dut subir à ce moment une grave opération. On lui fit l'ablation d'un rein.

Il était revenu doucement à la santé et se portait assez bien quand Fournier le frappa.

Se rétablira-t-il cette fois encore ?

C'est, paraît-il, fort douteux.

C. P.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La vérification des pouvoirs parlementaires

Paris, 2 juin. — La Chambre ne tient pas de séance publique aujourd'hui. La journée est réservée aux bureaux et à leurs sous-commissions pour la vérification des pouvoirs. L'examen commence par les élections non contestées.

Toutes les élections qui auront été validées aujourd'hui par les bureaux donneront lieu chacune à un rapport sommaire qui sera publié demain matin au « Journal officiel ».

Ces élections seront à leur tour validées en séance par la Chambre sans débat.

FEUILLETON DU 3 JUIN. — N. 36

GUENILLON

par Maxime AUDOUIN

En plein bonheur

Hélas ! trouvant la porte close, la maison vide, désespérée, elle s'était laissée choir dans la rue, où la neige l'avait ensevelie ?...

Malheur ! Bien sûr, les choses avaient dû se passer ainsi !

Mais alors ? alors ! elle était morte ? alors...

Jean frissonna.

Alors, on l'avait portée à la Morgue ?

Dans ce cas, un devoir s'imposait, reconnaître la dépouille de son amie, abréger pour elle les délais de l'exposition, la soustraire le plus tôt possible à la curiosité indifférente de la foule, lui adresser un dernier adieu...

Si pénible que fût pour lui cette démarche, Jean ne songea pas un instant à s'y soustraire. La Morgue ferme à cinq heures. Il avait le temps de s'y rendre en se hâtant. — il presse le pas.

Lorsqu'il s'arrêta devant le lugubre monument qui dresse sa façade semi-circulaire à l'entrée du pont Saint-Louis, Jean sentit son cœur battre bien fort dans sa poitrine.

Il hésita. Allait-il revoir sa petite amie, forme rigide étendue sur la dalle froide, [illegible]

Enfin, il réunit tout son courage. Il entra et s'adressa à un gardien.

— Pardon, monsieur, vous a-t-on apporté depuis ces jours-ci, une petite fille de six à huit ans ?

— Non, mon garçon.

Jean respira.

— Bien sûr ? insista-t-il.

— Bien sûr, répéta l'homme avec bonté, frappé par l'expression d'angoisse qui se peignait sur le visage du gamin. Du reste, tu peux t'en assurer.

— Non, oh ! non, fit Jean avec effroi.

— Tu as peut-être perdu une petite sœur et tu craignais de la retrouver ici ?

— Oui.

— Allons, te voilà rassuré, j'espère ?

— Merci, monsieur.

Jean s'éloigna, songeur.

— Elle n'est pas morte... seulement elle est perdue !...

De nouveau il frissonna.

Perdue ! qu'allait-elle devenir, la pauvre Guenillon, ainsi abandonnée à elle-même, si seule, si jeune, si faible, chétive épave sombrée dans les remous de l'immense, de l'insondable gouffre de Paris ?...

Il rentra rue Notre-Dame-des-Champs.

— Eh bien ! interrogea Brunet et ton amie ?

— Perdue, monsieur ! répondit Jean accablé, elle est perdue !

Il rapporta fidèlement le résultat de son enquête de l'après-midi, puis de sa visite à la Morgue.

— Voyons, elle n'est pas morte, voilà toujours un point de gagné. La police, peut-être même une personne charitable, a dû la recueillir.

— Sans doute, mais...

Jean hocha la tête.

— Mais tu n'en restes pas moins inquiet au sujet de ton sort ?

— Oui, monsieur Brunet, et, tenez, si j'osais... je vous demanderais, vous qui êtes dans les journaux, de... de...

— De faire passer une note relative à Guenillon ?

— C'est cela même, monsieur Brunet.

— Rien de plus simple, tu uas me donner un signalement détaillée de ton amie, et la note parue, dès demain matin, chez nous, sera certainement reproduite par les confrères. Ma foi, tu peux te vanter d'avoir eu là une idée ! Etant donnée la puissance de diffusion de la presse, il y a beaucoup de chances pour que nous obtenions un résultat par ce moyen !

La note parut, très circonstanciée ; toutes les feuilles importantes la reproduisirent, lui donnant une publicité aussi considérable qu'il était impossible de souhaiter, mais, hélas ! sans amener le résultat espéré ; aucun indice ne vint du public, qui révélât la retraite de Guenillon !

Et la vie recommença son cours régulier rue Notre-Dame-des-Champs.

Occupé à son atelier toute la semaine, Jean consacrait ses loisirs à Mme Brunet. Tous deux s'étaient pris l'un pour l'autre d'une grande affection ; en vérité, l'on eût pu les prendre l'un et l'autre pour une aïeule et son petit-fils, lorsqu'il l'accompagnait au Luxembourg, guidant sa marche incertaine, empressé près d'elle, s'ingéniant à ces menues attentions et prévenances qui sont si sensibles au cœur des vieillards.

Jean goûtait un singulier plaisir, mêlé de tristesse, à ces promenades dominicales du Luxembourg. Tandis qu'ils arpentaient doucement les allées, sa pensée se reportait, par un retour involontaire, à ce temps heureux de l'enfance de Ginette, où elle jouait insouciamment sous ces mêmes ombrages, autour de ces mêmes bassins et de ces mêmes statues, et son cœur se gonflait quand passaient auprès de lui des fillettes de son âge qui furent peut-être les compagnes de ses jeux... Qu'était-il advenu d'elle, pauvre Ginette, pauvre petite Guenillon ?...

Tous les soirs, il faisait la lecture à Mme Brunet lui racontait les incidents de la journée, assaisonnant ses récits de saillies drôles qui amusaient l'aveugle.

— Ah ! lui disait-elle parfois en le caressant de ses mains tâtonnantes, le bonheur est entré avec toi dans notre maison !

Le bonheur ! Jean hochait la tête, car il s'apercevait bien, lui, de ce que la bonne dame ne pouvait voir.

Depuis l'étrange retraite de Mlle Charron, Brunet gardait au front un pli soucieux, que chaque jour creusait davantage.

« Je l'aime !... » s'était-il écrié, lorsque pour la première fois il avait essayé de se rendre compte de la nature des sentiments qu'elle lui inspirait.

Il ne pouvait plus douter de la réalité de cet amour, à l'inquiétude où le jetait l'absence de nouvelles de Suzanne.

Enfin, n'y tenant plus, il se hasarda à aller rôder avenue des Champs-Elysées, espérant que le hasard le favoriserait, qu'il pourrait la rencontrer, lui parler, que tout au moins elle lui apparaîtrait de loin à une fenêtre.

Mais son espoir fut déçu ; après une demi-heure d'attente vaine, il dut s'éloigner sans la crainte de se faire remarquer.

Il patienta encore une semaine, et retourna là-bas.

Cette fois, il était arrêté depuis un instant à peine, lorsqu'il avisa un domestique qui sortait de l'hôtel.

Ce domestique n'était autre qu'Ernest, le pseudo-valet de chambre de Charron.

Brunet hésita un instant, comprenant l'incorrection et aussi le danger d'une telle démarche, mais son avidité de savoir l'emporta sur la prudence ; il se dirigea vers cet homme, et, comme entrée en matière, lui mit une pièce de cent sous dans la main. Le drôle esquissait déjà un mouvement de retraite, craignant d'avoir été reconnu.

Il fut promptement rassuré en remarquant la mine soucieuse du journaliste et empocha l'écu avec empressement.

— Pardon, mon ami, n'êtes-vous pas au service de M. Charron ?

— Parfaitement, m'sieu, j'ai cet honneur et celui de vous présenter m'sieu Ernest, son propre valet de chambre.

— Eh bien, Ernest, mon garçon, je vous serais très obligé de me donner un petit renseignement.

Ernest se composa une figure de circonstance. En l'absence d'instructions du « patron », il décida de se tenir sur la réserve de façon à ne pas se compromettre.

Il fit donc une réponse évasive :

— Si la chose est en mon pouvoir...

Là commençait l'embarras pour le journaliste.

Tandis qu'il méditait son exorde, l'autre le guignait narquoisement du coin de l'œil.

— Va, va, mon bonhomme... si tu crois qu'on ne te voit pas venir ? Mon Dieu, que l'amour rend bêtes les gens les plus intelligents !

Enfin, Brunet se décida à brûler ses vaisseaux.

— Mlle Charron est-elle malade ?

— Je ne sais pas.

— Comment, vous ne savez pas ?

— Dame ! je ne suis pas au service de mademoiselle.

— Sans être à son service vous devez bien voir si elle paraît aux heures des repas.

— Ce n'est pas moi qui isers à table.

— Allons, allons, avoue plutôt que tu ne veux pas parler.

Ernest prit un air digne.

— Peut-être. Pourquoi que vous me questionnez sur mademoiselle ?

— Pourquoi ?

— Oui, à quel titre ?

En dépit de sa préoccupation, Brunet eut de la peine à réprimer une forte envie de rire.

— Monsieur Ernest a des scrupules ?

— Parfaitement.

— Le secret professionnel ?

— On est fidèle à ses maîtres ou on ne l'est pas.

— Il s'agit, sans doute, d'y mettre le prix ?

Le journaliste tira de son portemonnaie un louis et le tendit au garnement qui ne se fit pas prier pour l'accepter.

Le jaunet alla rejoindre l'écu.

— Ceci suffira, je l'espère, pour calmer tes scrupules ?

— Dame ! j'ai une vieille mère à nourrir, autant lui procurer quelques douceurs sur le casuel. Ça n'emp